

SESSION 2019

## DOSSIERS PROFESSIONNELS

Dans le cadre de certains Brevets Professionnels (BP) ou Mentions Complémentaires (MC), **les candidats devront concevoir un dossier professionnel pour la présentation d'une épreuve orale.**

Rectorat de Toulouse

Direction des Examens et  
Concours

:

Mél. : dec4@ac-toulouse.fr

Adresse Géographique :  
75 rue Saint Roch  
31400 TOULOUSE

Adresse postale :  
CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

Téléphone : 05.36.25.76.45

Sa réalisation doit se conformer aux exigences du référentiel d'examen, en ligne sur le site de l'académie de Toulouse à la rubrique « Examens et concours ».

### Brevets professionnels concernés :

- **BP Boulanger : (épreuve E4-2 - évaluation de l'activité professionnelle)**
- **BP Boucher : (épreuve E32 – dossier professionnel)**

Pour les deux BP ci-dessus, vous devrez transmettre impérativement un **dossier en deux exemplaires au centre d'examen désigné** pour l'épreuve (cette information figurera sur la convocation) **le vendredi 20 avril 2019 au plus tard.**

- **BP Arts de la Cuisine : (épreuve E3 - gestion de l'activité de restauration)**
- **BP Arts du Service : (épreuve E3 - gestion de l'activité de restauration)**

Pour les deux BP ci-dessus, vous devrez transmettre impérativement un **dossier en deux exemplaires au centre d'examen désigné** pour l'épreuve (cette information figurera sur la convocation) **le vendredi 17 mai 2019 au plus tard.**

### Mentions complémentaires concernées :

- **MC Boulangerie Spécialisée : (épreuve E3 « évaluation des activités en milieu professionnel)**
- **MC Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie : (épreuve E3 « évaluation des activités en milieu professionnel)**
- **MC Sommellerie : (épreuve E3 « évaluation des activités en milieu professionnel)**

Pour ces trois mentions complémentaires, vous devrez transmettre impérativement **le jour de l'épreuve un dossier en deux exemplaires au centre d'examen désigné** pour l'épreuve (cette information figurera sur la convocation).